Envoyé en préfecture le 22/02/2021
Reçu en préfecture le 22/02/2021
Affiché le
ID : 038-213802374-20210219-DEL_2021_08-BF

Mizoën

NOMBRE DE CONSEILLERS
ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9
CONTRE : 0
ABSENTION : 0
POUR : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 12 février 2021

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Était excusée : PHILIPPE Francine (pouvoir à GIRAUD Roger),

Était absent : VENERA Christophe,

JOUANNEAU Fanny a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2021-08 : Approbation du compte administratif 2020 – budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Maire,

Réuni sous la Présidence de Madame la 1ère adjointe,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Bernard MICHEL, Maire,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'année 2020,

DONNE ACTE au Maire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2019	- 10 358,19 €
Dépenses 2020	324 655,52 €
Recettes 2020	447 210,63 €
Résultat de l'exercice 2020	122 555,11 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	112 196,92 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2019	104 946,31 €
Part affectée à l'investissement en 2020	104 946,31 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	2 013,50 €
Dépenses 2020	767 482,98 €
Recettes 2020	870 163,90 €
Résultat de l'exercice 2020	102 680,92 €
Résultat cumulé au 31.12.2020	102 680,92 €

APPROUVE le compte administratif 2020,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire (102 680,92 €) à l'article 1068 (recette d'investissement).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :
Date d'affichage :